



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

FONCIER ET URBANISME

DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN A LA COMMUNE DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE SISE 292 BIS RUE JULES GUESDE, CADASTRÉE AV N°1117.

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bruay-La-Buissière approuvé le 18 décembre 2014, par le conseil municipal et modifié le 05 novembre 2015 par le conseil municipal,

Vu la délibération par laquelle le Conseil Municipal du 02 octobre 2007 a instauré un Droit de Prémption Urbain (DPU) sur la commune de Bruay-La-Buissière,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane dispose de la compétence PLU depuis le 1er janvier 2017, et est de ce fait compétente en matière de Droit de préemption urbain (DPU),

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A), déposée en mairie de Bruay-la-Buissière le 1^{er} décembre, informant de la cession du bien repris au cadastre, section Av N° 1117 sis 292 bis rue Jules Guesde, reque de Maître William GUILBERT, notaire à Houdain (62150),

Considérant le souhait de la commune d'acquérir ce bien, dans le cadre du projet de création d'une trame verte au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier,

Considérant qu'il y a lieu de déléguer le droit de préemption urbain à la commune de Bruay-La-Buissière pour l'acquisition de ce bien,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de Exercer ou déléguer, en application du Code de l'Urbanisme les droits de préemption que la Communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire, et prendre toutes les décisions subséquentes ainsi que le droit de priorité.

Le Président,

DECIDE de déléguer le Droit de Prémption Urbain à la commune de Bruay-la-Buissière pour l'acquisition du bien repris au cadastre section AV N° 1117 sis 292 bis rue Jules Guesde à Bruay-la-Buissière, objet de la D.I.A. susmentionnée.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .-9. JAN. 2024

Par délégation du Président
La Vice-présidente déléguée,




KAVERSIN Corinne

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 9 JAN. 2024

Et de la publication le : - 9 JAN. 2024

Par délégation du Président
La Vice-présidente déléguée,



KAVERSIN Corinne

Déposé le : 01/12/2023

À BRUAY LA BUISSIÈRE

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner un bien

Droit de préemption

Immeuble : Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.)

A. Propriétaire(s)

Identité : Monsieur CAVIGNAUX Jacky

Profession :

Adresse : 18 rue Alfred Devigny 62114 SAINS EN GOHELLE

Complément d'adresse : (Code INSEE 62737)

Quote-part en cas d'indivision :

B. Situation du bien

Adresse précise du bien

Adresse : 292 bis rue Jules Guesde 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE

Complément d'adresse :

Superficie totale du terrain (m²) : 265

Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro	Surface (m ²)	Observation	Partielle
0	AV	1117	265		Non

C. Désignation du bien

Immeuble

Immeuble : Bâti sur terrain propre

Nom :

Prénom :

Adresse :

Complément d'adresse :

Occupation du sol en superficie (m²)

Terres :

Prés :

Vergers :

Vignes :

Bois :

Landes :

Carrières :

Eaux cadastrées :

Jardins :

Terrains à bâtir :

Terrains d'agrément :

Sol :

Bâtiment vendu en totalité

Surface construite au sol (m²) :

Surface utile ou habitable (m²) :

Nombre de niveaux :

Nombre d'appartements :

Nombre d'autres locaux :

Observations :

Vente de volumes

Numero	Surface (m ²)	Nature
--------	---------------------------	--------

Observations :

Bâtiment en copropriété

Numéro du lot	Bâtiment	Étage	Surface utile (m ²)	Quote-part des parties communes	Nature
---------------	----------	-------	---------------------------------	---------------------------------	--------

Le bâtiment est achevé depuis :

Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèques depuis :

En cas d'indivision, quote-part du bien vendu :

Droits sociaux

Désignation de la société :

Désignation des droits :

Nature :

Nombre :

Numéro des parts :

D. Usage et occupation

Usage

Habitation

Précision :

Professionnel

Précision :

Mixte

Précision :

Commercial

Précision :

Agricole

Précision :

Autre

Précision :

Occupation

Par le(s) propriétaire(s)

Précision :

Par un(des) locataire(s)

Précision :

Sans occupant

Précision :

Autre

Précision :

E. Droits réels ou personnels

Grevant les biens : Oui

Préciser la nature :

servitude-cf annexe+ stipulation quant au compteur d'eau

Indiquer si rente viagère antérieure :

F. Modalités de la cession

Modalité de cession : Vente amiable

Adresse précise du bien :

Description :

Donation

Estimation du bien (euros) :

Adjudication

Date de l'adjudication :

Lieu de l'adjudication :

Montant de la mise à prix :

Estimation du bien (euros) :

Vente amiable

Prix de vente ou évaluation (euros) : 80 000,00 €

Dont éventuellement inclus :

Mobilier (euros) :

Cheptel (euros) :

Récoltes (euros) :

Autres (euros) :

Plus éventuellement en supplément :

Mobilier (euros) :

Cheptel (euros) :

Récoltes (euros) :

Autres (euros) :

Modalités de paiement

Modalités de paiement :

Commission :

Précision :

Montant commission acquéreur (euros) :

TTC/HT :

Montant commission vendeur (euros) :

TTC/HT :

Comptant à la signature de l'acte authentique

Commission vendeur

5 000,00 €

TTC

Désignation de la contrepartie de l'aliénation :

Evaluation de la contrepartie :

Paiement :

Montant annuel (euros) :

Montant comptant (euros) :

Bénéficiaire(s) de la rente :

Précision :

Evaluation de l'usage ou de l'usufruit :

Précision :

Désignation des biens reçus en échange :

Montant de la soulte le cas échéant (euros) :

Bénéficiaire de la soulte :

Propriétaires contre-échangistes :

Bénéficiaire :

Estimation du bien apporté (euros) :

Estimation du terrain (euros) :

Estimation des locaux à remettre (euros) :

Estimation de l'immeuble objet de la location-accession (euros) :

Objet de la location-accession :

G. Les soussignés déclarent

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A

- A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués
- Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur :

- Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) en A

Liste du (ou des) acquéreur(s)

Personne 1

Identité : Monsieur FORATIER François

Profession :

Adresse : 25 rue du Général Gounaud 62940
HAILLICOURT

Complément d'adresse : (Code INSEE 62400)

Personne 2

Identité : Madame VESSE Emilie

Profession :

Adresse : 25 rue du Général Gounaud 62940
HAILLICOURT

Complément d'adresse : (Code INSEE 62400)

H. Le signataire n'est pas le propriétaire

Liste du (ou des) signataire(s)

Identité : [Dénomination] SELARL WILLIAM GUILBERT - [Raison sociale]
NOTAIRES

Numéro Professionnel : 90161643300016

Type de société : SELARL

Représentant : Monsieur GUILBERT William

Adresse : 10 rue Jean Jaurès 62150
HOUDAIN

Complément d'adresse : (Code INSEE 62457)

Adresse email : sylvie.vichery@notaires.fr

Indicatif si pays
étranger :

Téléphone : 0321658793

Pays : France

Division
territoriale :

- J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

I. Notification des décisions du titulaire du droit de préemption

Toutes les décisions relatives à l'exercice du droit de préemption devront être notifiées

- A l'adresse du (des) propriétaire(s) mentionné(s) à la rubrique A
- A l'adresse du mandataire mentionné à la rubrique H, adresse où le(s) propriétaire(s) a (ont) fait élection de domicile

J. Observations

Observations :

Pièces complémentaires à joindre selon la nature ou la situation du projet

Code	Description	Fichiers
IA06	Les extraits de l'avant-contrat de vente contenant les éléments significatifs relatifs à la consistance et l'état de l'immeuble	plan cavignaux.pdf
IA08	Sous réserve qu'il soit mentionné dans la déclaration prévue à l'article L. 213-2 et qu'il ait été publié au registre de la publicité foncière, l'acte constitutif de la servitude et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux	servitude et compteur eau.pdf